
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE MASTIC DE FINITION AU-DESSUS LIGNE DE FLOTTAISON

Utilisation : Mastic Polyester

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description : Résine de polyester contenant matières de remplissage et styrène.

Nature chimique du produit :

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Styrène	100-42-5	202-851-5	13-18 %	Xn	R10 R20 R36/38
Talc (sans fibre d'amiante)	14807-96-6	238-877-9	30-60 %		
Dioxyde de Titane	13463-67-7	236-675-5	< 10 %		

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif par inhalation.
Irrite les yeux et la peau.
L'utilisation prolongée peut provoquer des nausées et des maux de tête.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés
Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation : Evacuer la victime de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Veiller à une bonne ventilation des locaux.
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts, les canalisations et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser mécaniquement.
Enlever les résidus avec une matière absorbante. Voir point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Incendie et explosion :

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Veiller à une bonne ventilation / aspiration locale le cas échéant.

Stockage :

Stocker le produit hermétiquement fermé dans un endroit frais, bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur, de l'humidité, de la lumière et de toutes sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	Valeur limite MAK	20	ml/m3
			Valeur limite MAK	86	mg/m3
14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	238-877-9	Valeur limite MAK	2	mg/m3 F
13463-67-7	Dioxyde de Titane	236-675-5	Valeur limite MAK	6	mg/m3 G

Désignation selon directives européennes

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à une bonne ventilation.
Une protection respiratoire doit être portée en cas de fortes concentrations ou de ventilation insuffisante.

Recommandation :

Masque au charbon actif de type A (couleur brune).

Protection des mains :

Gants en caoutchouc ou PVC.

Protection des yeux :

Lunettes de protection en cas de risque de contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer.
Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.
Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux Couleur : blanc Odeur : du styrène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition 145°C env.
Méthode : valeur littéraire du styrène

Point d'éclair :	31°C env.
Méthode :	DIN 53213
Température d'auto-Inflammation :	490°C env.
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Limite basse d'explosivité :	1.1 Vol %
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Limite haute d'explosivité :	8 Vol %
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Pression de vapeur :	à 50 °C, 35 hPa
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Densité :	à 20 °C, 1.9 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	à 20 °C, 0.30 g/l
Méthode :	valeur littéraire du styrène

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Eviter de chauffer à excès.

Prendre garde à la réaction exothermique avec les peroxydes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit contient du styrène. Le styrène irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Informations complémentaires : Données littéraires du styrène : LC 50, inhal., rat, 4h : 11,8 mg/l
LD 50, oral, rat : 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Données littéraires du styrène :

Toxicité bactérienne aiguë :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16 h
Toxicité aiguë pour le poisson :	LC 50 = 17 mg/l	(Juhnke)
	LD 50 = 66 mg/l	(Luedemann)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur, éliminer le produit dans un centre d'incinération agréé ou stocker sous forme durcie dans une décharge agréée.

Code de déchets / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Solution résine / Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Valable pour Mastic à partir de 5 litres par emballage intérieur sans durcisseur.

ADR/GGVS Transport routier : la réglementation sur la viscosité peut être prise en compte pour les mastics polyester sans durcisseur conformément au par. 2.2.3.1.5, c'est-à-dire que le produit n'est pas soumis aux prescriptions du GGVS resp. de l'ADR.

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Inflammable, point d'éclair = +31°C env.

Eviter l'échauffement, éloigner de toutes sources de chaleur.
Garder séparément de la nourriture et des produits de consommation

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient : STYRENE

Etiquetage : Xn, nocif.

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

VERSION : 1.02.04

DATE DE REVISION : 21.09.2004

Page : 4/5

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : Non concerné

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

TA - air (styrène) : classe II

Consulter aussi la notice « BG Chemie » :

M 023 « Résines polyester et époxyde »

M 054 « Styrène et préparation à base de styrène »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.

R20 : Nocif par inhalation.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.